



NON À LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES VENDEUSES ET VENDEURS

OUVRIR LES COMMERCES TOUS LES SAMEDIS JUSQU'À 19H AINSI QUE LES DIMANCHES ? C'EST NON !

NON À UNE DÉGRADATION MASSIVE DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE POUR LE PERSONNEL

NON À LA DESTRUCTION DES PETITS COMMERCES AU PROFIT DES GROS

NON À UNE LOI QUI BAFOUE LA VOLONTÉ POPULAIRE

NON AUX SACRIFICES POUR LE PERSONNEL EN PÉRIODE DE CRISE

NON AU CONTOURNEMENT DU PARTENARIAT SOCIAL

RÉFÉRENDUM CANTONAL

CONTRE LA LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS (LHOM) (I 1 05 - 12871), DU 30 AVRIL 2021

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent, conformément aux articles 67 à 70 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la **Loi modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) (I 1 05 - 12871), du 30 avril 2021** soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la ou le signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer ce référendum cantonal. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer ce référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM (majuscules)	PRÉNOM (usuel)	DATE DE NAISSANCE JJ / MM / AAAA	CANTON D'ORIGINE	DOMICILE (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	SIGNATURE

NON À LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES VENDEUSES ET VENDEURS

OUVRIR LES COMMERCES TOUS LES SAMEDIS JUSQU'À 19H AINSI QUE LES DIMANCHES? C'EST NON!



Après deux ans d'expérimentation de l'ouverture de quelques dimanches par an **sans aucun emploi créé et au détriment des conditions de travail**, la droite et le patronat veulent pérenniser ces ouvertures sans contrepartie pour les salarié-es et ajouter une nouvelle dégradation des conditions de travail en ouvrant tous les samedis jusqu'à 19h. Cela au mépris des résultats des votations populaires de 2016.

NON À UNE DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE

Les femmes constituent 60% du personnel de vente, avec des salaires bas et de nombreux temps partiels. Ouvrir le samedi jusqu'à 19h, c'est :

- Augmenter le nombre de personnes contraintes de travailler le week-end
- Supprimer un repas du soir en famille le samedi pour plus de 15'000 personnes
- Rendre toujours plus impossible la conciliation vie privée / vie professionnelle

Ouvrir 4 dimanches par an sans CCT, c'est :

- Condamner le personnel à des horaires interminables en décembre
- Empêcher toute vie de famille pour le personnel pendant les fêtes
- Éliminer la seule garantie de protection pour le personnel (CCT)

LES GÉANTS DU COMMERCE PROFITENT DE LA CRISE : À EUX DE PASSER À LA CAISSE !

- Le personnel de vente s'est retrouvé en première ligne durant la pandémie, alors que les géants du commerce de détail ont massivement profité de la crise. Le bénéfice de Migros a bondi en 2020 à 1,75 milliard, soit +425%!
- Quant à la concurrence du commerce en ligne et des achats transfrontaliers, l'extension des horaires n'y changera rien du tout.
- L'expérience montre que les dimanches ouverts se concentrent en fin d'année, pendant la période la plus chargée pour le personnel. Le caractère soi-disant volontaire de ce travail n'a pas pu être prouvé. De plus, cela n'aide pas l'emploi puisque dans le même temps les employeurs ne cessent de réduire les effectifs à coup de caisses automatiques et d'augmentation de la charge de travail. Refusons une extension des horaires sans contrepartie pour les salarié-es !

NOUS SOMMES TOUS-TES CONCERNÉ-ES !

- Le personnel de livraison, de nettoyage, de sécurité, des transports, ainsi que les petits commerces, feront tous les frais de cette extension. De plus, élargir les horaires des magasins c'est démanteler toujours plus les moments de repos en commun et étendre encore un peu plus le règne du consumérisme à toute heure. Refusons ce projet de société !

APRÈS LES APPLAUDISSEMENTS DU PRINTEMPS DERNIER, MONTREZ VOTRE SOLIDARITÉ AVEC LES VENDEUSES ET VENDEURS !

PLIER - NE PAS DÉTACHER

NON À LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES VENDEUSES ET VENDEURS



Sit
syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs



A Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse

SIT
16, RUE DES CHAUDRONNIERS
CASE POSTALE 3287
1211 GENÈVE 3

JE SOUHAITE AIDER CE RÉFÉRENDUM :

- Je souhaite recevoir _____ cartes-réponses
- Contactez-moi pour participer à la campagne de récolte

NOM _____ PRÉNOM _____

RUE / N° _____

NPA / LOCALITÉ _____

TÉLÉPHONE _____ E-MAIL _____

MERCI DE BIEN SIGNER LE RÉFÉRENDUM AU VERSO !

À RENVoyer AU PLUS VITE SVP - AVANT LE 10 JUIN 2021 AU PLUS TARD